

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1231

présenté par  
M. Plisson

-----

**ARTICLE 13**

Compléter l'alinéa 29 par les mots :

« et deux représentants de fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'agriculture, la forêt et la chasse sont indissociables pour la gestion de l'espace rural. Il est donc normal que les représentants des chasseurs siègent dans les conseils d'administration des SAFER au même titre que les acteurs économiques ou que les associations agréées de protection de l'environnement.